

**CESSEZ-LE-FEU
IMMEDIAT ET PERMANENT A GAZA**

DROIT AU RETOUR DES REFUGIES PALESTINIENS

PROTECTION DU PEUPLE PALESTINIEN

SANCTIONS ENVERS LE GOUVERNEMENT ISRAELIEN



**MANIFESTATION
SAMEDI 3 FEVRIER**

**15H00 PLACE DE JAUDE
CLERMONT-FD**

RASSEMBLEMENT APPELÉ PAR LE COLLECTIF 63 POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE,
COMPOSÉ DE : AFPS 63, AMIS HUMA 63, AMIS TEMPS CERISES, ATTAC 63, BLOUSES
BLANCHES 63, CIMADE 63, CGT-UD 63, COLLECTIF NOUS AUSSI-63, CONF PAYSANNE 63,
DAL 63, EELV 63, FPRA, FSU 63, GÉNÉRATION.S 63, JEUNES COMMUNISTES 63, JEUNES
ÉCOLOGISTES 63, JEUNES GÉNÉRATION.S 63, LFI 63, LIBRE PENSÉE 63, LDH 63, MRAP 63,
NPA 63, NOUVELLE DONNE 63, PCF 63, PG 63, RESF 63, SYNDICAT AVOCATS FRANCE 63,
SOLIDAIRES 63, UNION ETUDIANTE AUVERGNE, URGENCE GAZA 63, VOIX LYCÉENNE 63,
4ACG AUVERGNE.

CONTACT : AFPS.PDD@GMAIL.COM

Le Collectif 63 pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens salue l'initiative « **Marchons pour la Palestine** » qui est partie de Paris le 20 janvier pour arriver à Bruxelles le 1er février, à l'occasion du sommet du Conseil Européen qui s'est tenu ce jour-là.

Le Collectif 63 pour une Paix Juste et Durable se reconnaît pleinement dans les exigences portées par cette marche :

- **Un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza ;**
- **L'arrêt de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid et le droit au retour des réfugié-e-s palestinien-ne-s sur leurs terres**
- **La fin des assassinats et des arrestations arbitraires en Palestine occupée ;**
- **La protection du peuple palestinien ;**
- **Une urgence humanitaire sans restriction à la hauteur des besoins sur place ;**
- **Des sanctions juridiques, politiques et économiques envers le gouvernement israélien.**

Comme le collectif « Marchons pour la Palestine »,

le Collectif 63 demande à l'Union européenne et à ses pays membres de passer aux actes, en arrêtant immédiatement toute coopération militaire et sécuritaire avec l'État d'Israël et en prenant des sanctions contre celui-ci, dont la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et l'État d'Israël

Il demande également que l'Union européenne et ses États membres, dont la France, soutiennent la démarche de l'Afrique du Sud auprès de la Cour internationale de Justice (CIJ), qui considère dans sa décision du 26 janvier 2024 qu'il existe un risque sérieux de génocide et que des mesures conservatoires sont nécessaires pour préserver la population palestinienne.

Tous les États signataires de la CIJ doivent se conformer à leurs obligations légales en prenant toutes les mesures possibles pour s'assurer qu'Israël respecte la décision de la Cour et mette en œuvre intégralement et sans délai les mesures provisoires ordonnées. La France s'est engagée à respecter les décisions de la CIJ, mais son ministre des Affaires Etrangères laisse entendre le contraire ! Il faut contraindre Israël à respecter les ordonnances de la Cour. C'est une obligation autant juridique que morale.

**NOUS APPELONS À UN RASSEMBLEMENT LE 3 FEVRIER
2024 A 15 H A CLERMONT-FERRAND**